DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 MARS 2025

AFFAIRE N°2025-CM/026 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISEES PAR LA COLLECTIVITE AU COURS DE L'ANNEE 2024

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 05 mars 2025.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 26 février 2025.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 20
Absents : 09
Représentés : 01
Total des votes : 21

Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 mars, le conseil municipal s'est réuni dans à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel - MAILLOT Yann - LUCILLY Harry - GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario - HOAREAU Marie Nathalie - CHARLEMAGNE Jules Thierry – MAZAGRAN Daniella - GARRYER Patrick - SINAPIN Marie Jacqueline – RAYAPIN Marie Kenny - PADRE Hermina – TECHER Sophie - ROBERT Laurencine - BRANCALIN Sandrine –- ELISABETH Vincent - ECLAPIER Eric - SISAHAYE Teddy - ELISABETH Karine.

Absents : VIADERE Marie Ange - ELISABETH Marie Jeanne – FOUASSIN Stéphane - TECHER Paulin - DE LAMOTHE Jean Bernard - BOYER Laurent - FANNIO Anaïs - PAUSE Jean Claude - PAPAYA Mélissa.

Ont voté par procuration : FANNIO Anaïs (procuration donnée à ROBERT Laurencine)

Secrétaire de séance : ELISABETH Vincent.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 10.03.25

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250304-DCM-2025-026-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Pour rappel, les communes de plus de 2 000 habitants et suivant l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009, le Conseil municipal est amené chaque année à délibérer sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune. Ce bilan est annexé au compte administratif.

Ainsi, les acquisitions réalisées au cours de l'année 2024 se déclinent des façons suivantes :

Adresse du Bien	Référence cadastrale	Montant acquisition	Mode d'acquisition	Observation
Mare à Citron	AL 81	25 000,00 €	Gré à gré	Projet de parking
93, route de Mare à Goyaves	AK 154	Euro symbolique	Rétrocession EPFR	Acquisition fonds Barnier
16, chemin Carrosse Ilet à Vidot	AX 133	Euro symbolique	Rétrocession EPFR	Acquisition fonds Barnier
Mare à Citron	AL 392p	435 000,00 €	Acquisition EPFR	Création d'un nouveau centre de secours – portage en cours

La cession réalisée au cours de l'année 2024 qui se décline de la façon suivante :

Adresse du Bien	Références cadastrales	Identité de l'acquéreur	Montant de la cession	Mode de cession	Observation
11, impasse des Capucines Bois de Pomme	AI 250 et AI 481	NAZE Khalid Issop	38 308,00 €	Vente amiable	Vente d'un LES en faveur de l'occupant

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre acte que les prescriptions de l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales ont bien été accomplies en cette séance et que la présente délibération sera annexée au Compte Administratif 2024 de la Commune de Salazie.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250304-DCM-2025-026-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le CGCT,
Vu la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 – article 121.

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (21 voix pour) :**

ARTICLE UNIQUE :

- **D'adopter le bilan 2024 des acquisitions et des cessions opérées par la collectivité en application de l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 – article 121. Le présent bilan est annexé au compte administratif de la commune de Salazie.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....
.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

Vincent ELISABETH

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE
Ile de la Réunion

Sidoleine PAPAYA

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250304-DCM-2025-026-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025